

Guide pratique pour aider les citoyennes et les citoyens à participer à une consultation publique

S'informer

Poser des questions

Donner son opinion



Montréal 



© Adaptation en texte simplifié
Simplicom

L'auteur a écrit ce guide au masculin
pour que le texte soit moins long à lire.

Dans ce guide,
les mots soulignés se trouvent dans le lexique.
Le lexique explique ce que le mot souligné veut dire.

Mot du maire

La Ville de Montréal a écrit ce guide pour aider les citoyens à participer.

Elle a écrit ce guide pour aider les citoyens à améliorer leur ville.

La Ville de Montréal a écrit ce guide avec le Chantier sur la démocratie et l'Office de consultation publique.

La Ville de Montréal a une Politique de consultation et de participation publiques.

Avec cette Politique :

- la Ville souhaite que les citoyens donnent leur opinion sur les sujets qui les touchent dans leur quartier et dans leur ville;
- la Ville souhaite que les citoyens participent à améliorer leur quartier et à améliorer leur vie à Montréal.



Certaines personnes veulent participer
aux consultations publiques.

Certaines personnes veulent donner leur opinion.

La Ville de Montréal
a écrit ce guide
pour aider ces personnes à participer.

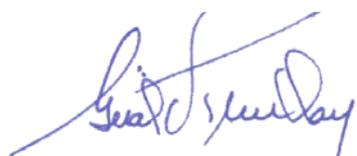
Ce guide donne des conseils pour :

- s'informer;
- poser des questions;
- donner son opinion;
- proposer des solutions.

Lisez ce guide.

Ce guide peut être utile pour vous.

Le maire de Montréal,



Gérald Tremblay

Table des matières

Mot du maire.....	3
Table des matières.....	5
Avant-propos	6
Fiche 1 - Qu'est-ce qu'une consultation publique ?.....	7
Fiche 2 - Les 2 sortes de consultation publique.....	13
Fiche 3 - Préparez votre participation.....	23
Étape 1 : Informez-vous	25
Étape 2 : Posez vos questions.....	31
Étape 3 : Donnez votre opinion	35
Mot de la fin	42
Lexique.....	43
Remerciements	47

Avant-propos

Il y a une consultation publique bientôt.

Je veux donner mon opinion.

J'ai besoin d'aide pour participer.

Certaines personnes veulent simplement donner leur opinion.

D'autres personnes veulent écrire leur opinion.

Elles veulent parfois présenter leur opinion écrite.

Ce guide sert à toutes ces personnes.

À la page 7, **Fiche 1**,
vous pouvez lire c'est quoi une consultation publique.

À la page 13, **Fiche 2**,
vous pouvez lire comment ça se passe,
une consultation publique.

À la page 23, **Fiche 3**,
vous pouvez lire comment vous préparer
à une consultation publique.

Lisez ce guide selon vos besoins.

Bonne préparation et bonne participation !

Fiche 1

Qu'est-ce qu'une consultation publique ?

La consultation publique sert à entendre les opinions des citoyens sur un projet.

Plusieurs citoyens n'osent pas prendre la parole dans une consultation publique.

Ils se demandent s'ils sont capables de prendre la parole en public.

Il n'est pas nécessaire d'être un spécialiste pour parler dans une consultation publique.

De plus, les citoyens savent beaucoup de choses sur leur quartier.

Les citoyens seront écoutés et respectés parce que leur opinion est importante pour les élus.

En général,
les élus ou les commissaires de l'Office de consultation publique dirigent les consultations publiques.

Les commissaires ne sont pas des élus.
Les commissaires ne sont pas des fonctionnaires de la Ville.

Les responsables du projet présentent leur projet.

Les citoyens peuvent poser des questions pour s'informer.
Les citoyens donnent leur opinion sur le projet.

La consultation publique permet aux élus
de prendre les meilleures décisions.

En général,
il y a 2 sortes de consultations publiques :

- l'assemblée publique de consultation;
- l'audience publique.

En savoir plus...

Une consultation publique aura lieu.

Vous voulez y aller,
mais vous avez besoin d'information
sur la consultation publique.

Vous pouvez avoir des informations par téléphone, au 311.

Quelques règles générales

En général,

Il y a des règles pour les consultations publiques.

Les règles portent sur :

1. l'annonce de la consultation publique;
2. la documentation;
3. les étapes d'une consultation publique;
4. le rapport de consultation;
5. le suivi de la consultation publique.

1. L'annonce de la consultation publique

En général, il y a une annonce dans le journal 15 jours avant la consultation publique.

L'annonce donne de l'information sur :

- le sujet de la consultation publique;
- le lieu, le jour et l'heure de la consultation publique;
- les endroits où on peut trouver la documentation pour s'informer;
- les étapes de la consultation publique.

2. La documentation

La documentation est disponible quand l'annonce est publiée dans le journal.

La documentation contient des informations sur le projet.

La documentation peut contenir des plans et des études.

Parfois, un résumé de l'information est disponible.

Où trouver la documentation?

Vous pouvez téléphoner au 311 pour savoir où trouver la documentation.

3. Les étapes d'une consultation publique

Les élus ou les commissaires de l'Office de consultation publique dirigent la consultation publique.

Les personnes qui dirigent la consultation publique permettent aux citoyens de bien comprendre le projet. Ensuite, les citoyens donnent leur opinion.

Les élus ou les commissaires de l'Office de consultation publique accueillent tous les citoyens qui souhaitent prendre la parole.

Dans la consultation publique, toutes les opinions sont respectées.

4. Le rapport de consultation

Après la consultation publique, les élus ou les commissaires de l'Office de consultation publique étudient le projet et les opinions des citoyens.

Ils écrivent un rapport :

- ils résument le projet présenté à la consultation publique ;
- ils résument les opinions des citoyens ;
- ils étudient avec attention les forces et les faiblesses du projet et des opinions des citoyens ;
- ils font des suggestions aux élus qui prendront les décisions sur le projet.

Le rapport peut être lu par tous les citoyens.

Vous pouvez téléphoner au 311 pour savoir où trouver le rapport.

En général, le rapport est envoyé à toutes les personnes qui ont donné leur opinion.

5. Le suivi de la consultation publique

Les élus qui prendront les décisions lisent le rapport.

Ils étudient les suggestions.

Puis, les élus prennent des décisions.

La Ville de Montréal informe les citoyens des décisions.

Savez-vous que...

Vous pouvez poser ces questions avant la fin de la consultation publique :

- Quand les citoyens connaîtront-ils les décisions prises?
- Comment les citoyens seront-ils informés?

Les élus

ou les commissaires de l'Office de consultation publique qui dirigent la consultation publique vous répondront avec plaisir.

Fiche 2

Les 2 sortes de consultation publique

En général,
il y a 2 sortes de consultations publiques :

- l'assemblée publique de consultation;
- l'audience publique.

L'assemblée publique de consultation

Qu'est-ce qu'une assemblée publique de consultation?

L'assemblée publique de consultation
est une consultation publique
qui se passe en une seule réunion.

Comment se passe une assemblée publique de consultation?

L'assemblée publique de consultation est séparée en 2 parties :

- **Première partie : La période des questions**
 - On présente le projet.
 - Les citoyens posent des questions pour mieux comprendre le projet.
- **Deuxième partie : La période des opinions des citoyens**
 - Les citoyens prennent la parole et donnent leur opinion.

Ouverture de l'assemblée publique de consultation

- Le président souhaite la bienvenue.
En général, le président est un élu ou un commissaire de l'Office de consultation publique.
- Il présente les sujets de l'assemblée publique de consultation.
- Il présente les étapes de l'assemblée publique de consultation.
- Il présente l'horaire de l'assemblée publique de consultation.
- Il indique comment les citoyens peuvent s'inscrire pour poser des questions et donner leur opinion.

Première partie

- Présentation du projet
 - Le président demande aux responsables du projet de présenter leur projet.
- La période des questions
 - Le président demande aux citoyens de poser leurs questions chacun son tour.

Le président met les citoyens à l'aise.
Il demande qu'on lui pose les questions.
 - Le président demande aux responsables du projet de répondre aux questions.

Les citoyens peuvent demander plus d'informations s'ils n'ont pas compris la réponse.

Les citoyens doivent demander les informations au président.

- En général, chaque personne peut poser 2 questions quand elle prend la parole. Cela donne la chance à tout le monde de parler. On peut s'inscrire une deuxième fois pour poser d'autres questions.
- Quand la période des questions est finie, le président informe qu'il y a une pause. Le président informe les citoyens du temps qu'ils ont pour donner leur opinion. Après la pause, le président entend les opinions des citoyens.



La salle est placée comme sur la photo.

Deuxième partie

➤ La période des opinions des citoyens

- Le président demande aux citoyens d'aller au micro chacun leur tour pour donner leur opinion.
- En général, le citoyen a 5 à 10 minutes pour donner son opinion.
- Quand le citoyen a terminé, le président peut lui poser des questions. Le président veut s'assurer de bien comprendre l'opinion du citoyen.



La salle est placée comme sur la photo.

- Les remerciements du président
 - À la fin de la deuxième partie, le président remercie les citoyens.
 - Il informe les citoyens des prochaines étapes.

L'audience publique

Qu'est-ce qu'une audience publique?

L'audience publique est une consultation publique qui se passe en plusieurs réunions.

Comment se passe une audience publique?

Une audience publique est séparée en 2 parties :

- **Première partie : La période des questions**
 - On présente le projet.
 - Les citoyens posent des questions pour mieux comprendre le projet.
- **Deuxième partie : La période des opinions des citoyens**
 - Les citoyens prennent la parole et donnent leur opinion.

Les 2 parties peuvent se dérouler en plusieurs réunions.

En général, il y a 15 jours entre la partie des questions et la partie des opinions des citoyens.

Entre la partie des questions et la partie des opinions des citoyens, les citoyens peuvent écrire un mémoire.

Les étapes d'une audience publique ressemblent aux étapes d'une assemblée publique de consultation.

Ouverture de l'audience publique

- Le président souhaite la bienvenue.
En général,
le président est un élu
ou un commissaire
de l'Office de consultation publique.
- Le président présente les sujets de l'audience publique.
- Il présente les étapes de l'audience publique.
- Le président présente les dates des réunions de l'audience publique.
- Il dit comment les citoyens peuvent s'inscrire pour poser des questions.

Première partie

- Présentation du projet
 - Le président demande aux responsables du projet de présenter leur projet.

- La période des questions
 - Le président demande aux citoyens de poser leurs questions.
Le président met les citoyens à l'aise.
Il demande qu'on lui pose les questions.

 - Le président demande aux responsables du projet de répondre aux questions.
Les citoyens peuvent demander plus d'informations s'ils ne comprennent pas bien la réponse.
Les informations doivent être demandées au président.



La salle est placée comme sur la photo.

En général,

chaque personne peut poser 2 questions
quand elle prend la parole.

Cela donne la chance à tout le monde de parler.

On peut s'inscrire une deuxième fois
pour poser d'autres questions.

➤ Le président donne des explications

- À la fin de la réunion, le président informe les citoyens du lieu et de la date de la prochaine réunion.
- Le président dit comment s'inscrire pour prendre la parole à la réunion suivante.
- Le président dit aux citoyens combien de temps ils ont pour préparer leur opinion.
- Les citoyens peuvent écrire un mémoire.

Deuxième partie

➤ La période des opinions des citoyens

- Le président demande aux citoyens d'aller à la table pour prendre la parole.
- Les citoyens donnent leur opinion. Les citoyens peuvent présenter leur mémoire.
- Le citoyen qui prend la parole peut être accompagné par 1 ou 2 personnes.

En général,
il a 5 à 10 minutes pour donner son opinion.

- Quand le citoyen a terminé, le président peut lui poser des questions. Le président veut s'assurer de bien comprendre l'opinion du citoyen.



La salle est placée comme sur la photo.

- Les remerciements du président
 - À la fin de la deuxième partie, le président remercie les citoyens.
 - Il informe les citoyens des prochaines étapes.

Fiche 3

Préparez votre participation

Vous souhaitez participer à une consultation publique.

Il existe plusieurs façons de vous préparer à une consultation publique.

Vous pouvez suivre les 3 étapes :

Étape 1 : Informez-vous et préparez-vous avant la consultation publique

- Lisez la documentation avant la consultation publique.
- Informez-vous pour mieux comprendre le projet.

Étape 2 : Posez vos questions pendant la période des questions

- Posez des questions pendant la première partie de la consultation publique.
- Poser des questions aide à mieux comprendre le projet.

Étape 3 : Donnez votre opinion pendant la période des opinions des citoyens

- Donnez votre opinion pendant la deuxième partie de la consultation publique.
- Les commentaires des citoyens aident les élus à prendre les meilleures décisions.

Vous pouvez suivre ces 3 étapes pour toute consultation publique.

Les consultations publiques peuvent parler de différents projets.

Par exemple :

- un projet de construction ;
- un projet pour aménager un parc ;
- un projet de piste cyclable ;
- un projet pour améliorer les bibliothèques ;
- et beaucoup d'autres projets.

Important

La Ville de Montréal souhaite que le plus de citoyens possible donnent leur opinion.

Toutes les opinions sont importantes.
L'opinion des citoyens aide les élus à prendre les meilleures décisions.

Quand il y a une consultation publique, participez selon votre temps et votre énergie.

Vous êtes un spécialiste de votre quartier.
Vous vivez dans votre quartier.

Vous êtes capable de donner votre opinion sur un projet dans votre quartier.

Vous êtes gêné de parler en public?

Soyez assuré que vous serez écouté.

Votre opinion sera respectée par toutes les personnes présentes dans la salle.

Étape 1

Informez-vous et préparez-vous avant la consultation publique

Faites ces actions avant la consultation publique :

1. Allez chercher la documentation.
2. Lisez la documentation qui vous intéresse.
3. Assurez-vous de bien comprendre la documentation.
4. Préparez des questions.
5. Améliorez votre première opinion sur le projet.

1. Allez chercher la documentation

Allez chercher la documentation qui concerne le sujet de la consultation publique.

Où trouver la documentation?

- Au téléphone, composez le 311 pour demander où trouver la documentation.

2. Lisez la documentation qui vous intéresse

- Lisez le résumé s'il y en a un.
- Lisez sur les sujets que vous trouvez les plus importants.

Essayez de répondre aux questions suivantes :

- Est-ce que vous pensez que le projet est bon pour le quartier?

- Est-ce que vous pensez que le projet pourrait régler des problèmes dans le quartier? Le projet pourrait régler quels problèmes?
- Est-ce que vous pensez que le projet ou certaines parties du projet sont moins bons pour le quartier?
- Est-ce que vous pensez que le projet pourrait causer de nouveaux problèmes dans le quartier? Le projet pourrait causer quels nouveaux problèmes?

Vous pouvez écrire vos réponses en quelques mots.
Ce papier est seulement pour vous.

3. Assurez-vous de bien comprendre la documentation

Essayez de répondre aux questions suivantes :

- Est-ce que la documentation me permet de bien comprendre le projet?
- Est-ce que le projet est bien expliqué?
- Est-ce qu'il me manque des informations?

Vous pouvez écrire en quelques mots les informations que vous voulez avoir.
Ce papier est seulement pour vous.

4. Préparez vos questions à poser pendant la consultation publique

Vous avez lu la documentation.
Vous avez lu sur les sujets que vous trouvez les plus importants.

Vous voulez mieux comprendre le projet.
Vous avez des questions.

Il est plus facile de prendre la parole
quand vos questions ont été préparées avant.

Écrivez vos questions avant la consultation publique.

En premier,
écrivez les questions les plus importantes.

Vous ne pourrez pas poser toutes vos questions.

Des exemples de question :

- Que veut dire ce mot?
- Qu'est-ce que ce projet changera dans ma rue?
- Qui va prendre la décision pour accepter le projet?
- Je ne comprends pas bien les résultats de cette étude sur la circulation.
Est-ce que vous pouvez expliquer plus simplement les résultats?

Vous avez écrit vos questions.

Vous pouvez demander à vos voisins
ou à vos amis
si vos questions sont claires et précises.

Vous pouvez demander à vos voisins
ou à vos amis
s'ils ont bien compris vos questions.

Vous pouvez demander à vos voisins
ou à vos amis
de vous aider à ajouter d'autres questions.

Important

Pendant la période des questions,
écoutez les questions des autres.

En général,
les réponses aux questions des autres
vous donnent des nouvelles informations.

Cela vous aide à améliorer votre opinion.

5. Améliorez votre première opinion sur le projet

Vous préparez votre première opinion sur le projet.

Vous avez lu la documentation.
Vous avez lu sur les sujets importants pour vous.
Vous avez écrit des questions
pour mieux comprendre le projet.

Vous pouvez écrire votre première opinion sur le projet
en quelques mots.
Ce papier est seulement pour vous.

Par exemple :

- Est-ce que ce projet est bon pour le quartier?
- Écrivez 1 ou 2 choses bonnes pour le quartier dans ce projet.

Pourquoi ces choses sont bonnes?

- Écrivez 1 ou 2 choses mauvaises pour le quartier dans ce projet.

Pourquoi ces choses sont mauvaises?

Votre première opinion pourrait changer un peu ou beaucoup après la période de questions.

Important

Vous pouvez faire chaque étape très rapidement.

Vous n'êtes pas obligé de prendre plusieurs heures pour faire chaque étape.

En résumé

Étape 1

Informez-vous
et préparez-vous
avant la consultation publique

- Allez chercher la documentation.
- Lisez la documentation qui vous intéresse.
- Préparez vos questions.
- Améliorez votre première opinion.

**Votre but est
de bien comprendre le projet
avant d'avoir une opinion finale.**

Étape 2

Posez vos questions pendant la consultation publique

1. Inscrivez-vous sur place.
2. Écoutez la présentation du projet.
3. Posez vos questions.
4. Écoutez les questions des autres.

1. Inscrivez-vous sur place

Inscrivez-vous sur place pour poser des questions.

2. Écoutez la présentation du projet

Écoutez bien la présentation.

Vous aurez peut-être la réponse à certaines de vos questions.

Sur votre papier, barrez les questions que vous n'avez plus besoin de poser.

Avez-vous des nouvelles questions?
Ajoutez vos nouvelles questions sur votre liste.

3. Posez vos questions

Vous posez des questions pour mieux comprendre le projet.

Voici quelques conseils pour poser des questions :

- Toutes les questions sont bonnes.
Soyez à l'aise de poser vos questions.
- Posez directement votre question sans faire de commentaires, parce que ce sera trop long.
De plus, il sera difficile de répondre à votre question.
- Évitez de donner votre opinion après la réponse.
- Posez des questions précises pour avoir des réponses précises.

4. Écoutez les questions des autres

Vous pouvez avoir des informations intéressantes en écoutant les autres questions et les autres réponses.

Les réponses aux questions des autres vous aident à améliorer votre opinion.

Écoutez les réponses sans juger.

Gardez le silence.

En savoir plus...

Vous lisez un projet sur la circulation dans votre quartier.
Des choses vont changer dans votre rue.

Vos enfants marchent pour aller à l'école.

Vous voulez savoir si vos enfants seront en sécurité quand ils iront à l'école.

Il vaut mieux poser une question précise.
Vous aurez une réponse plus claire et plus précise.

Par exemple :

Quels seront les changements de circulation sur ma rue à l'heure où les enfants vont à l'école, entre 8 h et 8 h 30?

Quels seront les changements de circulation sur ma rue à l'heure où les enfants rentrent à la maison, entre 15 h 30 et 16 h 30?

En résumé

Étape 2

Posez vos questions
pendant la consultation publique

- Écoutez la présentation du projet.
- Écoutez les questions des autres.
- Écoutez les réponses.
- Posez des questions courtes et précises.

Votre but est de mieux comprendre le projet.

Vous repensez à vos idées sur le projet.

Vous vérifiez si vos idées sont encore bonnes.

Vous gardez vos meilleures idées.

Étape 3

Donnez votre opinion pendant la consultation publique

1. Que pensez-vous du projet?
2. Préparez-vous à donner votre opinion.
3. Donnez votre opinion.
4. Écrivez et présentez un mémoire.

Tous les citoyens ont le droit d'exprimer leur opinion lors d'une consultation publique.

Vous pouvez donner votre opinion en prenant la parole
ou
vous pouvez donner votre opinion en écrivant un mémoire
et en présentant votre mémoire.

1. Que pensez-vous du projet?

Vous avez écouté la présentation du projet.

Vous avez écouté les questions des citoyens
et les réponses à leurs questions.

Pendant ce temps,
vous avez eu de nouvelles idées sur le projet.

Vous réfléchissez encore au projet.

Vous améliorez votre opinion :

- Êtes-vous d'accord avec le projet?
- Êtes-vous d'accord avec une partie du projet?
- Êtes-vous contre le projet?
- Êtes-vous contre une partie du projet seulement?

- Est-ce que vous voyez des avantages au projet?
- Avez-vous des idées pour améliorer le projet?
- Est-ce que certaines parties du projet vous font peur?
- Souhaitez-vous des changements au projet?

Vous pouvez avoir une opinion sur une partie du projet seulement.

2. Préparez-vous à donner votre opinion

Vous avez décidé de donner votre opinion en prenant la parole à la consultation publique.

Choisissez les points importants pour vous.

Écrivez des notes simples,
dans vos mots,
sur 1 page,
pour vous souvenir des points importants.

Il y a un exemple à la page 37.

Vous aurez plus confiance en vous si vous avez votre papier avec vous. N'oubliez pas que l'important est de donner votre opinion.

3. Donnez votre opinion

En général, vous avez 5 à 10 minutes pour donner votre opinion. Choisissez 1 ou 2 points que vous trouvez très importants. Il y a un exemple à la page 37.

Exemple de feuille de notes pour donner son opinion

Présentez-vous

« Je m'appelle...
 Je participe à la consultation publique
 Parce que j'habite le quartier, je m'intéresse au projet.
 J'ai discuté du projet avec d'autres personnes... »

Remerciez le président

« Je vous remercie,
 Monsieur le président,
 de nous donner l'occasion de prendre la parole. »

Donnez votre opinion

« Je suis d'accord...
 Je suis d'accord avec une partie du projet...
 Je suis contre...
 Je suis contre une partie du projet seulement... »

Expliquez votre opinion

Présentez :

- ce que vous trouvez intéressant et pourquoi;
- ce que vous trouvez moins intéressant et pourquoi;
- ce qui vous fait peur dans le projet;
- ce que vous voulez conserver dans votre quartier ou dans votre rue;
- ce que vous souhaitez changer dans le projet et pourquoi.

Terminez

Répétez votre opinion :

« Je suis d'accord...
 Je suis d'accord avec une partie du projet...
 Je suis contre...
 Je suis contre une partie du projet seulement... »

Répétez 1 ou 2 points importants de votre opinion.

4. Écrivez et présentez un mémoire

Un mémoire est une opinion écrite.
La longueur d'un mémoire
peut varier de quelques lignes à plusieurs pages.

Avant d'écrire votre mémoire :

- Choisissez les points importants pour vous.
- Écrivez pourquoi ces points sont importants pour vous.

Écrivez votre mémoire dans l'ordre suivant :

1. Écrivez votre opinion :
 - Vous êtes d'accord avec le projet...
 - Vous êtes d'accord avec une partie du projet...
 - Vous êtes contre le projet...
 - Vous êtes contre une partie du projet seulement...
2. Écrivez ce que vous trouvez intéressant.
3. Écrivez ce qui vous inquiète.
4. Écrivez vos idées pour améliorer le projet.

Si vous le souhaitez
faites lire votre mémoire à des voisins
ou à des amis.

Demandez des conseils pour améliorer votre mémoire.
Votre but est
de bien expliquer votre opinion.

Avant de présenter votre mémoire

Pour vous aider,
présentez votre mémoire
à des voisins ou
à des amis.

Vous pouvez suivre l'exemple à la page 40.

Demandez des conseils pour améliorer votre présentation.

Présentez votre mémoire

Si votre mémoire a 1 ou 2 pages
vous pouvez le lire au complet
pendant la consultation publique.

Si votre mémoire a plusieurs pages,
soulignez les points les plus importants.

Lisez ce que vous avez souligné
pendant la consultation publique.

Exemple de feuille de notes pour présenter un mémoire

Présentez-vous

« Je m'appelle...

Je participe à la consultation publique

Parce que j'habite le quartier, je m'intéresse au projet.

J'ai discuté du projet avec d'autres personnes... »

« J'ai écrit le mémoire seul »

ou « j'ai écrit le mémoire avec d'autres personnes »

Remerciez le président

« Je vous remercie,

Monsieur le président,

de nous donner l'occasion de donner notre opinion. »

Si votre mémoire a 1 ou 2 pages

lisez votre mémoire.

Si votre mémoire a plusieurs pages

lisez ce que vous avez souligné.

Pour chacun des points

Dites avec vos mots les principales idées.

Si une idée est très importante

vous pouvez lire un paragraphe de votre mémoire.

Donnez vos suggestions.

Terminez

Répétez votre opinion

« Je suis d'accord avec le projet...

Je suis d'accord avec une partie du projet...

Je suis contre le projet...

Je suis contre une partie du projet seulement...»

Répétez 1 ou 2 suggestions les plus importantes de votre mémoire.

En résumé

Étape 3

Donnez votre opinion
pendant la consultation publique

- Améliorez votre opinion :
 - Êtes-vous d'accord avec le projet?
 - Êtes-vous d'accord avec une partie du projet?
 - Êtes-vous contre le projet?
 - Êtes-vous contre une partie du projet seulement?

- Préparez votre présentation.

- Prenez la parole.

- Écrivez et présentez un mémoire.

**Votre but est
de bien faire comprendre votre opinion.**

Mot de la fin

Au Sommet de Montréal,
la Ville de Montréal s'est engagée à écrire ce guide.

Le guide propose 3 étapes :

1. **S'informer**
2. **Poser des questions**
3. **Donner son opinion**

Le guide aide les citoyens à participer
aux consultations publiques.

Les consultations publiques aident les élus
à prendre les meilleures décisions.

Il existe plusieurs façons de se préparer
à une consultation publique.

Ce guide propose une façon de se préparer.

Lisez ce guide selon vos besoins.

Lexique

Arrondissement

La Ville de Montréal est divisée en 19 territoires.

Chaque territoire s'appelle un arrondissement.

Dans un arrondissement, il y a plusieurs quartiers.

Chantier sur la démocratie

Groupe de travail qui a été mis sur pied après le Sommet de Montréal.

Le Chantier sur la démocratie est composé de 15 à 20 citoyens et de 5 fonctionnaires.

Le Chantier réalise des projets avec la Ville de Montréal comme la Charte montréalaise des droits et responsabilités.

Citoyen de Montréal

Personne qui habite à Montréal.

Commissaire

Les membres de l'Office de consultation publique sont des commissaires.

Les commissaires ne sont pas des élus.
Les commissaires ne sont pas des fonctionnaires de la Ville.

Les commissaires dirigent les consultations publiques de l'Office de consultation publique.

Consultation publique

Réunion où tout le monde peut donner son opinion.

La consultation publique sert à entendre les opinions des citoyens sur un projet.

Élus de la Ville de Montréal

Personnes qui ont gagné une élection à la Ville de Montréal.

Les membres du conseil de la Ville de Montréal et des conseils d'arrondissements sont des élus.

Mémoire

Document écrit où le citoyen ou un groupe de citoyens donne son opinion.

Le mémoire peut varier de quelques lignes à plusieurs pages.

Office de consultation publique de Montréal

La Ville a créé un organisme pour diriger des consultations publiques.

Cet organisme est l'Office de consultation publique de Montréal.

Les membres de l'Office de consultation publique sont des commissaires.

Période des opinions des citoyens

Moment de la consultation publique
où les citoyens donnent leurs opinions.

Période des questions

Moment de la consultation publique
où les citoyens posent des questions.

Sommet de Montréal

Grande consultation publique en juin 2002.
Elle a réuni environ 400 citoyens et des élus
de la Ville de Montréal.

Avant le Sommet de Montréal,
il y a eu des consultations publiques
dans les arrondissements.

Plus de 3000 personnes ont participé
à ces consultations publiques.

Vous avez des idées pour améliorer ce guide?

Vous pouvez dire vos idées
ou écrire vos idées à :

- Jules Patenaude, Ville de Montréal
514 872-7803
jpatenaude@ville.montreal.qc.ca
- Pierre Chevalier, Ville de Montréal
514 872-7802
pchevalier@ville.montreal.qc.ca
- Luc Doray,
Office de la consultation publique de Montréal
514 872-3568
ldoray@ville.montreal.qc.ca

Remerciements

Ce document est une adaptation en texte simplifié du document « *Participer à des consultations publiques : s'informer, poser des questions, exprimer son opinion. Guide pratique à l'intention des citoyennes et des citoyens* ».

Conception et rédaction du guide original : Jules Patenaude, Pierre Chevalier, Ville de Montréal, juin 2005.

Adaptation du guide en texte simplifié : Simplicom, Projet LIENS et CRADI, septembre 2009.

La simplification de ce guide a été rendue possible grâce à la participation financière de la Ville de Montréal dans le cadre de son plan d'action en matière d'accessibilité universelle.

Qui est Simplicom?

Simplicom est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de simplifier des textes afin de permettre une plus grande accessibilité à l'information.

Simplicom peut simplifier divers types de textes : information, divertissement, sites Internet, etc. La simplification se base sur des règles élaborées par le Groupe DÉFI Apprentissage de l'Université de Montréal.

La version simplifiée des documents écrits permet à un plus grand nombre de citoyens d'avoir accès à l'information. Ces personnes ne pourraient pas obtenir les renseignements en lisant la version originale des documents.

Qui est le CRADI?

Regroupement régional des associations en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement (TED) qui compte 28 membres.

Ce regroupement travaille à la défense de droits et à la promotion des intérêts des personnes qui ont une déficience intellectuelle ou un TED et de leurs familles, sur le territoire montréalais.

Les membres sont des associations qui travaillent directement avec les personnes ayant une limitation intellectuelle ou un TED et des associations de parents. Le CRADI est au fait des besoins de ces personnes étant donné son lien direct avec ses associations-membres.

Qui est le Projet LIENS ?

Le Projet LIENS est un laboratoire de participation citoyenne qui offre des séries annuelles de formation *Osez prendre la parole!* Le guide *Comment participer à des consultations publiques?* est un outil éducatif utilisé par le Projet LIENS.

Les trois regroupements du milieu associatif québécois - Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain (ROPMM), CRADI et AlterGo - ont mis sur pied le Projet LIENS pour faire progresser l'accessibilité universelle.